

Réponse du GRIF

Question A.1

Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.

Pour être attractive, la radio numérique doit proposer un ensemble de programmes variés. Il est donc nécessaire qu'une place soit réservée à toutes les radios indépendantes qui le souhaitent ainsi qu'à de nouveaux projets.

Question A.2

Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ? Merci d'en donner une brève description.

Oui, beaucoup de membres souhaitent être diffusés.

Question B.1

Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique? Veuillez indiquer les raisons de votre choix.

Les radios locales doivent pouvoir bénéficier d'une couverture locale. Il doit aussi être possible pour des radios locales dont le format est similaire mais opérant dans des provinces différentes, de se regrouper sur une fréquence communautaire.

Question B.2

De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse ? Merci de développer votre réponse et de donner des suggestions s'il échet.

Ne se prononce pas.

Question B.3

De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?

La possibilité pour les opérateurs communautaires d'occuper les places des radios réellement locales doit être évitée. En effet, si tous les opérateurs communautaires privés et publics souhaitaient obtenir une place à 64kb, il ne resterait plus que quelques places pour les radios locales ainsi la diversité et l'équilibre du paysage radiophonique de la communauté française. La possibilité de faire des

décrochages publicitaires ne peut pas justifier à lui seul un appauvrissement et déséquilibre de l'offre radiophonique globale.

Question B.4

S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?

Oui, certains membres pourraient être intéressés.

Question B.5

Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales / communautaires) et le cas échéant, comment ?

Oui. Imposer l'interdiction pour les radios communautaire de faire de la publicité locale.

Question C.1

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?

Non, les radios indépendantes ont été fortement affaiblies par la mise en place du nouveau plan de fréquence clairement en leur défaveur. Elles ont moins bien supporté la crise que les plus grosses structures bien capitalisées. L'accès à la RNT doit être gratuit et financé par les opérateurs communautaires et publics.

Question C.2

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?

Non, voir réponse précédente.

Question C.3

Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?

Oui, la gratuité pour les radios indépendante est nécessaire. Pour la plupart d'entre elles, l'éventualité d'une dépense supplémentaire pour un mode de diffusion dont l'avenir est incertain est exclue. D'un autre côté, ne pas donner une place importante à ces dernières leur serait fortement préjudiciable sur le long terme.

Question C.4

Avez-vous des suggestions à formuler au sujet de l'aide à la diffusion ?

Le fond d'aide à la création radiophonique pourrait être utilisé pour financer l'accès à la RNT aux radios indépendantes qui le souhaitent. Ce fond doit être renforcé et mieux réparti pour rendre la chose possible.

Question D.1

Pourriez-vous donner une appréciation (sur 5, très mauvais étant 0, 5 étant excellent) de la qualité sonore des échantillons A, B et C? Echantillons (Musiq3) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be> De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit. Les participants sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.A.

Cette appréciation étant personnelle, le GRIF ne peut pas se prononcer.

Question D.2

De quel débit audio aimeriez-vous idéalement disposer ?

> Le cas échéant, pour le simulcast de votre service diffusé sur la FM ?

> Le cas échéant, pour un nouveau service exclusif à la plateforme numérique ?

Ce choix est lié aux préférences de chacune des radios indépendantes qui souhaiteraient bénéficier d'une diffusion sur la RNT.

Question D.3

Estimez-vous qu'un débit audio minimum devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ? Deux débits (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be> De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.

Le choix des débits doit tenir compte du nombre de places disponibles.

Question D.4

Envisagez-vous de produire des données associées ?

Oui, les radios indépendantes souhaitent utiliser pleinement les possibilités technologiques qui seront mises à leur disposition.

Question D.4.1

Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?

Les deux

Question D.4.2

Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-traffic, ...)?

Contenus varies qui dépendent de la nature de la radio indépendante qui en fera usage.

Question D.5

De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ? Les éditeurs de services existants ou potentiels intéressés sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.B

Ne se prononce pas.

Question E.1

Etes-vous favorable à cette disposition ? Dans la négative, quelle alternative proposez-vous ?

Oui à condition que cette solution soit la plus adaptée et la moins couteuse pour tous.

Question E.2

Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de laradio numérique par les autorités ?

La priorité devrait être donnée aux opérateurs FM existants tout en permettant à de nouveaux projets de se créer. En effet, afin d'aider le lancement de la RNT, une offre exclusive à ce mode de diffusion doit être proposée. Des programmes uniquement disponibles sur la RNT pourrait stimuler son adoption.

Question E.3

Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?

La FM doit continuer à exister tant que la vaste majorité des auditeurs actuels ne peuvent pas capter la RNT. Cependant, certaines radios indépendantes pourraient choisir d'abandonner la FM au profit exclusif des plateformes numériques.